

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 15 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze, le 15 avril, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, au siège social du syndicat.

Date de convocation : 10 avril 2014

Date d'affichage de la convocation : 10 avril 2014

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 14

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Sommières : Régis CARRIERE, Michel FRANGEOT, Guy MAROTTE, Camille SEGUIER.

Villevieille : Bernard COURGEON, Philippe GORRETA, William PAU.

Boisseron : Loïc FATACCIOLI, Jean-Claude LE LUHERNE, Alain ROUS.

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU, Monique MASDURAUD, Henry SARRAZIN.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Sommières : Christian PIERRE (suppléant).

• **MEMBRES EXCUSES REPRESENTES**

Villevieille : Jérémy MACALUSO (suppléé par M. GORRETTA).

Saussines : Jean-Michel MEUNIER (suppléé par M. BAUDESSEAU).

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Francis PRATX (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Monique MASDURAUD

• **INTERVENANTS**

Maurice FORT, Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

N°	DELIBERATION
----	--------------

Compétence obligatoire (future station d'épuration)		
2014-04.01	Nombre de votant: 12	Election du Président du SIA
	Pour : 12	Après en avoir délibéré, Monsieur REGIS CARRIERE est proclamé, à l'unanimité, Président du S.I.A. VIDOULE & BENOVIE par le Comité Syndical et immédiatement installé.
2014-04.02	Nombre de votant: 12	Election des Vice-Présidents du SIA
	Pour : 12	Après en avoir délibéré, Le nombre des Vice-Présidents est fixé à 3. Monique MASDURAUD, William PAU et Alain ROUS sont proclamés à l'unanimité les Vice-Présidents du Comité Syndical.
2014-04.03	Nombre de votant: 12	Délégation de pouvoir au Président
	Pour : 12	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de confier ces délégations à Monsieur CARRIERE, le Président, pour la durée de son mandat. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Président doit rendre compte, à chacune des réunions, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties. Ces décisions, seront assujetties aux mêmes conditions de contrôles et de publicités que les délibérations habituelles, et portées au registre des délibérations, conformément à l'article L.2122-23. En son absence, ou en cas d'empêchement, le Président sera suppléé par l'un des Vice-Présidents ayant reçu l'accréditation par arrêté du Président. Il pourra prendre en son nom les décisions pour lesquelles il lui aura été donné délégation.
2014-04.04	Nombre de votant: 12	Indemnités de présidence et de vice-présidence
	Pour : 12	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, décide à l'unanimité, d'attribuer au Président et aux Vice-Présidents une indemnité Syndical, décide à l'unanimité, d'inscrire les dépenses aux budgets à l'article 653.
2014-04.05	Nombre de votant: 12	Election de la commission d 'Appel d'Offres
	Pour : 12	Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de définir la composition de la commission d'appel d'offres de la façon suivante : Il est rappelé qu'en vertu de l'article 22 du Code des Marchés Publics le Président du Syndicat, Régis CARRIERE, est nommé Président de la CAO. TITULAIRES: Guy MAROTTE, Michel FRANGEOT, Jérémy MACALUSO, Alain ROUS, Henry SARRAZIN SUPPLEANTS : Camille SEGUIER, Christian PIERRE, Philippe GORRETTA, Jean-Claude LE LUHERNE, Philippe GORRETTA
2014-04.06	Nombre de votant: 12	Désignation d'un délégué représentant du CNAS
	Pour : 12	Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur COURGEON en qualité de délégué du Syndicat au sein du Collège des élus du CNAS.

Le Procès verbal de la séance est consultable dans les locaux du SIAVB

Le Président,

Régis CARRIERE

